

Notice d'information sur le traitement de données à caractère personnel

dans le cadre des services de l'agence Dageselteren

Arcus asbl (ci-après « arcus ») organisme agréé par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) en qualité de service d'accompagnement et de soutien à l'assistant parental dans ses activités pour améliorer la qualité de l'accueil d'enfants en milieu familial. Dans ce contexte, arcus prend également toutes les mesures adéquates afin de garantir un traitement des données à caractère personnel de l'assistant parental, des enfants ainsi que de leurs parents ou proches qui soient conformes, appropriées et sécurisés.

Conformément aux articles 13 et 14 du Règlement général de protection des données de l'Union européenne n° 679/2016 (ci-après le « RGPD »), les personnes responsables des enfants et les personnes concernées par le traitement sont informées comme suit :

- **Catégories de données traitées et personnes concernées :**

- **Données relatives aux assistantes parentales :** Nom, prénom(s), civilité, adresse postale, numéros de téléphone, adresse e-mail, date de validité de l'agrément, langues parlées, scolarité, formation, vie professionnelle, données financières de l'accueil et, le cas échéant, données bancaires et de facturation,
- **Données relatives aux représentants légaux :** Nom, prénom(s), adresse postale, numéros de téléphone privé et/ou professionnel, adresse e-mail, le tarif du régime 'chèque-service accueil' applicable, date de validité de la carte 'chèque-service',
- **Données relatives aux enfants :** Nom, prénom(s), matricule

- **Source des données :**

Les données traitées sont fournies par l'assistant parental, et par la consultation du Programme de Gestion Intégrée (PGI) géré par le SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique)

- **Finalités et base légale du traitement de données :**

Les données sont traitées dans le but d'accompagner l'assistant parental dans ses activités pour un accueil et encadrement optimal des enfants pris en charge, et d'offrir une assistance administrative à celui-ci pour tout ce qui concerne l'obtention de l'agrément et dans la gestion de son activité.

Les bases légales du traitement de données sont les suivantes :

- exécution d'un contrat de collaboration dans le cadre de l'accompagnement et du soutien de l'assistant parental
- mission d'intérêt public : accompagnement et soutien des assistantes parentales en tant que prestataire agréé par le ministère de tutelle (MENJE) conformément au règlement grand-ducal modifié le 10 novembre 2006 portant exécution des articles 1^{er} et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément à accorder aux personnes physiques ou aux personnes morales entreprenant ou exerçant une activité de

consultation, de formation, de conseil, de médiation, d'accueil et d'animation pour familles

- Intérêts légitimes : statistiques notamment en ce qui concerne le nombre des enfants, le nombre des assistantes parentales, le coût des prestations

- **Durée de conservation des données :**

Les données comptables et les pièces justificatives sont conservées pendant 10 ans, sous réserve de la prescription d'un éventuel litige. Les autres données seront détruites au plus tard un an après la fin de l'accord de collaboration à moins que le responsable de traitement ait estimé que la conservation au-delà d'une année soit dans l'intérêt légitime des bénéficiaires.

- **Responsable du traitement :**

Le responsable du traitement est arcus asbl.

- **Délégué à la protection des données :**

Un délégué à la protection des données a été désigné par arcus.

- **Catégories de destinataires des données :**

- Destinataire interne :

Les intervenants en charge de l'activité de l'agence Dageselteren, la direction du service focus, les services de support IT. L'accès aux données est géré sur la base du principe de la « nécessité de savoir » (*need-to-know*).

- Destinataires externes :

- Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Autorité judiciaire
- Sous-traitants et prestataires de services

- **Droits des personnes concernées par les traitements de données :**

Les personnes concernées par un traitement de données personnelles ont certains droits, sous réserve des conditions et exceptions légales applicables. Chaque personne concernée a généralement les droits suivants :

- Droit d'accès à ses données ;
- Droit de rectification en cas de données incomplètes ou incorrectes ;
- Droit d'opposition, d'effacement et/ou de limitation ;
- Le cas échéant, droit à la portabilité de données traitées par des procédés automatisés en vertu d'un contrat ou du consentement.

Le consentement donné peut être retiré à tout moment. Dans le cas du retrait d'un consentement, le traitement de données concerné sera arrêté et ne pourra plus être effectué dans l'avenir, sans préjudice de la légalité du traitement qui a été effectué sur base du consentement avant le retrait.

Arcus se réserve le droit de demander une confirmation ou preuve de l'identité lorsque cela s'avère nécessaire en cas d'exercice de droits par la personne concernée.

- **Introduction d'une demande ou réclamation :**

Toute question ou demande en ce qui concerne le traitement de données à caractère personnel visé par le présent document est à adresser par e-mail au Délégué à la Protection des Données : dpo@arcus.lu.

Si vous estimez que le traitement de données n'est pas conforme à la réglementation en vigueur, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données (www.cnpd.lu).